

En vue des facilités scolaires (demandes ciblées pour les sportifs scolarisés, notamment les « aspirants »).

Pour rappel, les sportifs pour lesquels vous introduisez une demande de statut doivent remplir au moins un de ces critères :

§ **Etre inscrit (ou s'inscrire) pour l'année 2011-2012 dans un centre de formation agréé par la Communauté française, ou** ;

§ **Etre repris dans le projet Be Gold, ou** ;

§ **Etre repris sur la liste fédérale des Plan-Programmes 2010 actualisée éventuellement à ce jour.**

Nous vous invitons à rentrer vos demandes **pour le vendredi 13 mai au plus tard.**

Les joueurs intéressés doivent donc rentrer les demandes au plus vite au secrétariat AIF pour le 10 mai.

Nous introduirons les demandes auprès de l'Administration.

Nous invitons les joueurs des sélections AIF à remplir les documents en annexe

Pour le CA AIF

Albert DAFPE

Président

Annexe : [Nouveaux documents pour la demande de statut.](#)